

Le Président,

*Monsieur Emmanuel Macron
Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris*

Paris, le 9 janvier 2024

Monsieur le Président de la République,

Permettez-moi de vous interroger sur le dossier de la fin de vie qui est l'une des priorités de votre mandat : assurer un accès universel aux soins palliatifs partout et pour tous, légaliser l'aide active à mourir et mettre en œuvre le *continuum* des soins grâce à des maisons d'accompagnement. Depuis l'avis 139 du Comité consultatif national d'éthique, rendu public en septembre 2022, les Français - spécialistes de la question, usagers du système de santé ou simples citoyens - n'ont cessé d'être interrogés, y compris au cours de la Convention citoyenne qui a produit un travail de grande qualité, modèle de démocratie participative. Dans leur très grande majorité, tous ont plaidé pour l'ouverture d'un nouveau droit : celui de bénéficier d'une aide à mourir, encadrée et légitimée par une situation d'impasse thérapeutique.

Un projet de loi, unique et complet, *relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie* doit être présenté, selon votre confirmation sur France 5 le 20 décembre dernier, avant la fin du mois de février prochain. Auparavant, des annonces devraient être faites en janvier à la suite de la remise du rapport du Pr Franck Chauvin concernant *Le modèle français des soins d'accompagnement* et une présentation de l'aide à mourir à la française, telle qu'elle figurera dans le projet de loi, devrait intervenir en février.


Les Français, presque unanimement si l'on en croit les sondages, attendent que la France, comme tant d'autres pays dans le monde (dernièrement l'Espagne, l'Autriche, le Portugal et Cuba), autorise ceux dont la vie n'est plus que de la survie à demander le bénéfice d'une aide à mourir afin d'éviter l'agonie, la déchéance, une véritable peine de vie, dès lors que la médecine s'est déclarée impuissante à guérir et, souvent même, à soulager.

Des questions sur la fin de vie ? Consultez notre site : preparersafindevie.fr

Monsieur le Président de la République, il est de mon devoir, en ma qualité de président de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (principale association qui travaille sur le sujet de la fin de vie et de l'accompagnement avec ses 76 000 adhérents actifs et ses 250 000 sympathisants), de me faire le porte-parole de celles et ceux qui souhaitent qu'un nouveau droit leur permette d'être rassurés devant l'évolution de la maladie, de celles et ceux pour qui les soins palliatifs ne présentent aucun espoir d'apaisement, de celles et ceux qui, désespérés, sont partis ou vont partir en Belgique, en Suisse, au Luxembourg (parfois grâce au dispositif Zoast), loin de chez eux, loin de leurs proches, pour trouver une fin de vie conforme à leur sens de la dignité (au terme de l'article L. 1110-2 du code de la santé publique qui prescrit : « La personne malade a droit au respect de sa dignité. »)

Je suis évidemment à votre disposition pour évoquer ces sujets d'importance.

Je vous prie de recevoir, monsieur le Président de la République, l'assurance de ma considération respectueuse.



Jonathan Denis